

Contrat de location ACORD EXPRESS 6

Validité de l'offre : le 17 Janvier 2019

Le présent contrat de location est conclu entre :

La société **A.Doc**, 91, rue des chantereines, 93100 MONTREUIL, représentée par :
Monsieur Christophe RICHARD, Directeur Général, et le client représenté par:

Nom : Prénom : Société :
Adresse : CP: Ville:
Numéro de tél.: Email :

Le présent contrat de location est composé de 11 Articles :	Choix	PU H.T	Montant T.T.C
1 - LE LOYER MENSUEL DU MODULE POUTRE EST FIXÉ À	<input type="checkbox"/>	90 € HT	108,00 € TTC
LE LOYER MENSUEL DE L'OPTION POUTRE EN I EST FIXÉ À	<input type="checkbox"/>	35 € HT	42,00 € TTC
2 - LE LOYER MENSUEL DU MODULE FERME EST FIXÉ À	<input type="checkbox"/>	150 € HT	180,00 € TTC
3 - LE LOYER MENSUEL DU MODULE OSSATURE BOIS EST FIXÉ À	<input type="checkbox"/>	150 € HT	180,00 € TTC
4 - LE 1 ^{ER} LOYER EST PAYABLE AVANT LIVRAISON DU LOGICIEL, accompagné d'1 chèque de caution d'une valeur = au montant TTC de 2 loyers.			
5 - LES LOYERS SUIVANTS doivent être réglés en début de période (par chèque ou par virement).			
6 - TOUT MOIS ENTAMÉ EST DÛ. LA CAUTION SERA ENCAISSÉE EN CAS DE DÉFAUT DE RÈGLEMENT.			
7 - A TOUT MOMENT, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'INTERROMPRE LA LOCATION PAR <u>LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR</u> , (exemple de lettre sur notre site) en respectant la clause N°6. <u>SEULE LA RÉCEPTION DE CE COURRIER METTRA UN TERME AU CONTRAT.</u>			
8 - VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE L'ACQUISITION DES LOGICIELS, en réglant la différence de prix entre les loyers déjà versés, et le prix d'achat de ceux-ci augmentés d'un loyer. La location est transformée automatiquement en achat à encaissement de ce solde. Tant que ce solde n'est pas versé ou que vous n'avez pas résilié votre contrat, la location continue. Toute interruption du contrat de quelque nature que ce soit, vous priverait de la déduction des loyers, en cas d'acquisition des logiciels.			
9 - LA DÉDUCTION DES MONTANTS DES LOYERS, NE POURRA EXCÉDER 5 MENSUALITÉS.			
10 - DURANT LA PÉRIODE DE LOCATION, LE LOGICIEL NE FERA L'OBJET D'AUCUNE MISE À JOUR GRATUITE, SAUF CORRECTIF DE « BUGS ».			
11 - LE PRIX DES LOGICIELS (EN CAS D'ACQUISITION) * EST :		PU H.T	PU T.T.C
• ACORD EXPRESS MODULE POUTRE		750 € HT	900,00 € TTC
OPTION POUTRE EN I		300 € HT	360,00 € TTC
• ACORD EXPRESS MODULE FERME		1 250 € HT	1 500,00 € TTC
• ACORD EXPRESS MODULE OSSATURE BOIS		1 250 € HT	1 500,00 € TTC

* **EXEMPLE:** Option d'achat d'ACORD-Express (tous modules), après 6 mois de location continus, OU PLUS : 3 550 €HT - (5x425 €HT) = 1 425 €HT

Ce contrat fait office de « bon de commande »

Début de la location: / /

→ RAPPEL IMPORTANT

Le 1er loyer est payable avant livraison du logiciel et **doit être impérativement accompagné** d'un chèque de caution d'une valeur équivalente au montant TTC de 2 loyers.

Montant du loyer H.T	€ HT
Montant du loyer T.T.C (TVA = 20%)	€ TTC

Fait en double exemplaire, le / /

Pour:

Signature et cachet (précéder de la mention « bon pour accord »)

Pour A.Doc, signature et cachet:

